

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 FEVRIER 2012

12

oOo

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE
AUX PROJETS

oOo

RAPPORT

Depuis 2003, la Ville a créé une "Bourse aux Projets" dans le but d'encourager et de promouvoir les projets pédagogiques des écoles.

Ainsi, en 2010/2011, la Ville a pu aider à la réalisation de 21 projets.

Cette année, 26 projets, pour un montant de 14 150 €, ont été retenus par la commission chargée de les examiner en fonction des critères énoncés dans le règlement définissant la bourse aux projets.

La participation communale s'effectue, pour la totalité des projets, par le versement d'une subvention à la coopérative de l'école.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le montant des subventions proposées par la Commission ainsi que leurs modalités d'attribution, conformément à la délibération ci-jointe.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la ville de soutenir et d'encourager les projets pédagogiques des écoles, notamment financièrement,

Sur proposition de la commission réunie le 20 janvier 2012,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er – ATTRIBUE les participations suivantes :

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire A. Pajeaud pour un montant total de 1 000 € :

➤ 500 € pour son projet "My english box",

➤ 500 € pour son projet "Prix littéraire",

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle A. Pajeaud : 150 € pour son projet "Travail pédagogique sur le rapport de l'enfant à la nourriture...",

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire A. France : 1 200 € pour son projet "Jeu coopératif sur la réserve naturelle régionale du Val de Bièvre",

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle A. France : 400 € pour son projet "Développer, renforcer une culture commune autour des contes traditionnels afin d'enrichir la compréhension, l'expression, la communication et les échanges dans et hors école",

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle A. Chénier : 300 € pour son projet "Développer la démarche scientifique dès l'école maternelle"

- OCCE 92 Coopérative du groupe scolaire André Pasquier pour un montant total de 900 € :

➤ 700 € pour son projet "Plaisir des sens et équilibre alimentaire",

➤ 200 € pour son projet "L'arbre en ville",

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire E. Blanguernon : 1 500 € pour son projet "Une année de cirque à l'école..."

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire D. de Segonzac : 600 € pour son projet "Faire germer l'imaginaire",

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle D. de Segonzac : 400 € pour son projet "Notre bibliothèque d'école, lieu d'acculturation",

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire F. Buisson pour un montant total de 200 € :

➤ 100 € pour son projet "Ecrire à Samoëns",

➤ 100 € pour son projet "Développer une attitude éco-citoyenne par le biais de l'art",

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle F. Buisson : 600 € pour son projet "Théâtre en herbe en grande section",

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle J. Moulin : 500 € pour son projet "Créer autrement avec son corps",

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire J. Ferry : 700 € pour son projet "Fresque et mosaïque",

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle J. Ferry : 1 000 € pour son projet "Une ferme en ville",

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire La Fontaine pour un montant total de 650 € :

➤ 400 € pour son projet "Liaison maternelle-élémentaire avec un projet musical autour de chants en langue anglaise",

➤ 250 € pour son projet "Chorale",

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle La Fontaine : 400 € pour son projet "Chants en mouvement",

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Les Rabats : 600 € pour son projet "Voyages et rencontres",

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Les Rabats : 600 € pour son projet "Rencontres et ateliers avec un artiste contemporain, Eric Dizambourg",

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Paul Bert : 800 € pour son projet "Activités chorales et théâtrales",

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Paul Bert : 500 € pour son projet "Souris, chat !",

- OCCE 92 Coopérative de l'école maternelle Val de Bièvre : 450 € pour son projet "Voyage autour du monde de la musique",

- OCCE 92 Coopérative de l'école élémentaire Velpeau : 700 € pour son projet "Tous en cœur".

ARTICLE 2 - DIT que la subvention sera versée sous forme d'un premier acompte de 50 %, le solde étant libéré à l'échéance de la réalisation, sur présentation des pièces justificatives.

ARTICLE 3 - DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2012, Article 6574.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire